

Nouveau Contrat Social

Evolution de l'accord « Nouveau Contrat Social »

Un accord de régression sociale qui comporte une arnaque grossière !

Souvenez-vous de la fin d'année 2024, la direction de Renault négociait un accord Groupe dit « Nouveau Contrat Social ». Parmi les mesures, plusieurs revenaient sur nos droits : perte de plusieurs jours d'ancienneté par an pour les cadres, de 30 jours de préparation à la retraite ou encore restrictions du télétravail (jusqu'alors porté aux nues par les RH). Plusieurs mobilisations avaient rassemblé des centaines de salariés au Technocentre et à Lardy, tandis que le rejet massif s'exprimait dans les RUET ou sur l'intranet.

Par un travail d'étude des textes légaux et RH, votre syndicat CGT a mis en évidence que l'accord comportait une entourloupe grossière sur le calcul des RTT des salariés au forfait-jours. Jusqu'à présent, un nombre fixe de jours de RTT était octroyé tous les ans (10 RTT - 1 journée de solidarité). Le nouvel accord est basé sur un nombre de jours effectivement travaillés (les 218 jours du forfait-jours), calculant les RTT « au réel » tous les ans en fonction du nombre de week-end et de jours fériés tombant en semaine. L'arnaque, c'est que la direction retire de ce nombre de RTT (par exemple, 8 cette année) la journée de solidarité. Vous nous direz qu'ils le faisaient avant, pourquoi ne pas continuer à le faire ? Tout simplement parce que cette journée de solidarité est déjà comprise dans le forfait de 218 jours qui, à l'origine était de 217 jours. La journée a été rajoutée sans augmentation des salaires en 2005. Avec le forfait jours à 218 jours stricts, la journée de solidarité, déjà travaillée, ne peut donc pas être retirée du calcul des RTT « au réel ».

Pourquoi signer un accord illégal défavorable aux salariés alors que nous les avons prévenus ?

Dans des tracts de décembre 2024, nous alertions les autres syndicats représentatifs qui avaient participé aux négociations avec la direction (CFE-CGC et CFDT) : nous leur écrivions qu'ils ne pouvaient pas signer une telle entourloupe. Rien n'y a fait ! Deux jours plus tard, le 19 décembre 2024, ils posaient tout sourire avec L. De Meo en signant l'accord. A l'oral, un responsable de la CFE-CGC nous disait même que « le calcul de la direction était juste ». Nous vous laissons juges de cette attitude regrettable : Ils ont préféré soutenir une direction qui fait régresser les droits de tous au lieu de participer à une mobilisation auprès des salariés dont ils sont censés être les représentants.

La CGT a lancé une démarche juridique pour défendre le droit des salariés

Du côté de la CGT, nous n'avons pas baissé les bras face à ces inepties. Nous avons constitué un dossier juridique avec notre avocate pour contester, devant le tribunal, 3 points de l'accord dont ce double prélèvement de la journée de solidarité. RENAULT devait envoyer ses conclusions le 18 septembre. La veille, la direction convoquait les organisations syndicales représentatives à une réunion le 3 octobre pour une « révision technique » du Nouveau Contrat Social. Le 18 septembre, dans ses conclusions, la direction avait inclus la convocation à cette réunion de révision de l'accord avec la précision qu'il n'y avait plus lieu de contester en justice ce double prélèvement !

Un revers pour les RH centraux mais les manœuvres ne sont pas encore terminées...

Cette fameuse réunion « de révision technique de l'accord » a donc eu lieu vendredi dernier. Les RH ont longuement tourné autour du pot en expliquant qu'ils avaient raison. **Nous avons vu « l'intersyndicale des syndicats signataires » demander à la direction de prendre à sa charge la journée de solidarité des cadres « afin d'améliorer l'accord » ! Nous leur laissons ce type de manœuvre pour se sauver les uns des autres du ridicule de la situation en mettant en place une discrimination avec les non-cadres.**

API : TCR LOG 0 58

Internet : www.infos-cgt-technocentre.com

email : contact@infos-cgt-technocentre.com

Abonnez-vous à notre lettre d'info sur notre site pour recevoir nos tracts en version numérique et d'autres informations



Ce qui compte pour nous, c'est que les cadres ne se voient pas retirer 2 fois la journée de solidarité. Il suffit pour cela de supprimer la phrase « sur le nombre de total de jours de RTT à attribuer, un jour est prélevé au titre de la journée de solidarité, conformément aux dispositions légales, sous réserve d'évolutions législatives. »

C'est ce que nous avons demandé et que nous défendrons lors de la prochaine réunion de négociations qui aura lieu jeudi 9 octobre (car il y a plusieurs autres sujets revus dans l'accord). Nous vous tiendrons informés du résultat final et nous irons jusqu'au bout de la démarche juridique si cela n'est pas conforme à la loi.

Plusieurs leçons à retenir d'une histoire pas si anecdotique que cela (elle concerne 1 journée de travail tous les ans pour tous les cadres, soit 2 mois de travail pour une carrière complète) :

Pour mener ces démarches, nous avons besoin du soutien des salariés. L'utilité d'un syndicat combatif se révèle dans ce genre de situation : les portes du syndicat sont ouvertes à tous les salariés, quel que soit leur statut ou leur entreprise. Alors, passez le pas et syndiquez-vous en contactant un élu CGT ou par mail à contact@infos-cgt-technocentre.com

1/ Ne surtout pas « lâcher l'affaire » en tant que représentants sérieux des salariés : pour une question aussi arithmétique qu'un décompte de jours travaillés dans l'année, il faut que nous allions jusqu'au tribunal pour faire respecter les droits des salariés.

2/ Le vote des salariés aux élections professionnelles est important :

- Il détermine le temps qui sera attribué à chaque syndicat pour travailler des dossiers, être sur le terrain pour discuter des problèmes avec les salariés, aider à l'organisation des mobilisations et mener au bout l'instruction des dossiers (y compris juridique).
- Il détermine aussi la représentativité syndicale : pour qu'un accord d'entreprise soit valide, il faut que des syndicats représentants plus de 50% des salariés aux dernières élections l'aient signé. La CFE-CGC, la CFDT et FO ont signé TOUS les accords de compétitivité depuis 2013 : la direction considérant qu'elle obtiendra quoi qu'il arrive leur

signature n'a aucune pression lors de la négociation. La tentative de ponctionner 2 fois la journée de solidarité en est la preuve. Alertés officiellement par nos soins, la direction et les syndicats signataires ont déroulé leur processus habituel comme si de rien n'était.

Votre vote aux élections professionnelles a donc des incidences importantes sur le futur de vos droits : ne le galvaudez pas !

Évolutions des offres sociales et culturelles des CSE

Ce jour, les élus des 3 CSE (Renault SAS IdF, Ampere SAS, Ampere ST) ont été informés de futures offres sociales et culturelles du CASCIE « Losange ». Pour rappel, le CASCIE est la structure qui va prendre le relais de la délégation de gestion des activités sociales et culturelles de tous les salariés des 3 entreprises présentes sur nos sites.

Ces nouvelles offres, vous sont présentées également ce midi. Ce qui ne laisse aucune possibilité de prise en compte des remarques que vos élus non gestionnaires peuvent faire en séance.

Certaines évolutions répondent aux remarques que nous avons faites en 2024 et 2025, comme, par exemple, la séparation des vacances enfances de la prestation vacances familiales avec une augmentation du budget. L'augmentation du taux de subvention des plus petits quotients familiaux est également une avancée. Par contre, nous notons que ce taux progresse aussi pour les tranches supérieures et ne changent pas pour les tranches intermédiaires. Cependant le plafond de subvention reste identique quelque soit le quotient. Donnant un large avantage aux plus hauts salaires. La subvention du conjoint est, elle aussi, réduite à 150 euros.

La mise en place d'une enveloppe pour les sorties culturelles, avec possibilité de remboursement de choix individuels est également une avancée surtout pour les sites non parisiens. Par contre l'intégration de l'offre « kiosque » dans cette enveloppe correspond à une réduction des possibilités pour les salariés attachés à la culture.

Nous reviendrons prochainement avec une analyse plus complète de ces nouvelles offres